

### Contexte national

Selon le Code de l'Environnement, est considéré comme un déchet « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Les déchets peuvent être classés selon leur nature, leur origine ou encore leur mode de collecte. On distingue notamment les déchets ménagers et assimilés (DMA) et les déchets d'activités économiques (DAE). Les DAE sont les déchets dont le producteur initial n'est pas un ménage. Ils incluent notamment les déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans et commerçants, des services publics (écoles, administrations...), des professionnels de santé, des services tertiaires et des particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, des transports...). Les communes sont responsables de l'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers produits sur leur territoire. Elles peuvent transférer cette compétence à des établissements publics de coopération locale. Les DAE, quant à eux, sont collectés principalement par des opérateurs privés, bien qu'une fraction soit collectée par le service public en mélange avec les déchets ménagers (déchets ménagers « assimilés »). On distingue par ailleurs les déchets dangereux et non dangereux, selon le risque qu'ils font encourir à l'homme ou à l'environnement.

En 2010, 355 millions de tonnes de déchets ont été produites en France, ce qui représente 5,5 tonnes par habitant. Ces déchets proviennent principalement du secteur de la construction (260 millions de tonnes), des entreprises hors construction (62 millions de tonnes) et des ménages (30 millions de tonnes). Les déchets dangereux représentent 11,5 millions de tonnes. Entre 2004 et 2010, la production de déchets a augmenté de près de 20 %, notamment celle du secteur de la construction (+ 24 %), mais aussi celle des déchets ménagers (+ 14 %) [1]. Le parc des installations de traitement des déchets non dangereux se compose en 2012 de 574 centres de compostage, 388 centres de tri, 241 installations de stockage, 129 unités d'incinération et 10 centres de méthanisation. La composition du parc s'est largement transformée depuis le début du siècle, avec l'augmentation du nombre de centres de tri et de compostage et la diminution progressive du nombre de centres de stockage. Cette transformation traduit les objectifs affichés de valorisation matière. Ainsi, en 2010, 8,3 millions de tonnes de déchets ont été reçus dans les centres de tri de déchets ménagers et assimilés et parmi ces déchets, 4,6 millions de tonnes étaient envoyées en recyclage. De plus, 6,2 millions de tonnes de déchets ont été envoyées en compostage [1].

La production croissante de déchets et leurs divers modes de gestion contribuent aux rejets dans l'environnement de substances potentiellement dangereuses qui suscitent de multiples interrogations quant à leur risque pour la santé humaine [2]. Les substances émises par les installations de traitement sont nombreuses et dépendent fortement de la composition des déchets entrants, des procédés mis en œuvre et de l'ancienneté des installations. L'exposition peut se faire de manière directe par inhalation des gaz, particules ou bio-aérosols émis dans l'atmosphère ou remis en suspension (pour les particules déposées au sol). L'exposition peut également être indirecte via l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Les expositions cutanées ont lieu essentiellement en milieu professionnel. Différentes études épidémiologiques ont été menées avec des résultats variables. La difficulté majeure de ces études est la caractérisation quantitative et qualitative de l'exposition. L'incinération est le mode de traitement des déchets le plus documenté, avec des études plus nombreuses pour les riverains que pour les professionnels. Les principales substances émises par les usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) sont l'oxyde de carbone, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, l'acide chlorhydrique, les dioxines et furanes et les polychlorobiphényles (PCB), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des métaux lourds. Les pathologies identifiées dans la population vivant au voisinage d'UIOM sont des cancers et des troubles de la reproduction. Toutefois, les études portent sur des expositions passées et les niveaux de risques apparaissent très liés aux niveaux de performances des UIOM. La transposabilité des résultats aux installations mises aux normes depuis 2002 est donc limitée [2,3].

La Directive cadre européenne sur les déchets, adoptée en 2008, définit une hiérarchie dans les modes de gestion des déchets, donnant la priorité à la prévention de la production des déchets. Il s'agit, en amont de la collecte des déchets, d'en limiter la quantité et de réduire leur nocivité. Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 fixe notamment comme objectif de diminuer de 7% les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant entre 2010 et 2020 et de stabiliser la production de déchets d'activités économiques et du BTP. La loi « Grenelle 1 » fixe, quant à elle, des objectifs de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (35% et 45% en 2012 et 2015). Différents plans ont également été adoptés au niveau régional et certaines collectivités territoriales se sont engagées dans la mise en œuvre de Programmes locaux de prévention des déchets.

#### Repères bibliographiques et sources

1. ADEME. Chiffres-clés Déchets - Edition 2014
2. Anzivino-Viricel et al. Gestion des déchets ménagers et assimilés : bilan des connaissances et évaluation des effets sanitaires en population générale et au travail. Environnement, Risques et Santé, vol. 11, n°5, sept-oct 2012
3. Fabre et al. Étude d'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères, Institut de veille sanitaire, 2008

#### Île-de-France

- ORDIF. Tableau de bord des déchets franciliens, Edition 2014
- ORDIF. Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en Île-de-France en 2012. 2014
- ORDIF. La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en Seine-Saint-Denis en 2012
- ORDIF. Atlas des installations de traitement de déchets 2013. 2014
- Camard et al. Incinération et santé en Île-de-France : état des connaissances. ORS Île-de-France, 2006
- Host et al. Dioxines en Île-de-France : état des connaissances. ORS Île-de-France, IAU Île-de-France, 2006
- Saint-Ouen et al. Le traitement des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France, considérations environnementales et sanitaires. ORS Île-de-France, 2007

## Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > Une quantité de déchets ménagers et assimilés collectée comparable à la moyenne régionale (466 kg par habitant)
- > 11% des déchets d'activités économiques non dangereux franciliens produits en Seine-Saint-Denis, avec une part importante provenant de l'industrie
- > 30 communes sur 40 engagées dans un Programme local de prévention des déchets en 2014

### En Seine-Saint-Denis, 466 kg de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant en 2012

Les collectivités franciliennes ont collecté 5,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2012, soit 472 kg par habitant. En Seine-Saint-Denis, 717 200 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2012, soit 466 kg par habitant. Ce ratio est légèrement inférieur à celui observé en Île-de-France et nettement inférieur à celui observé en France (590 kg/hab), mais il est supérieur aux ratios constatés dans les autres départements de petite couronne.

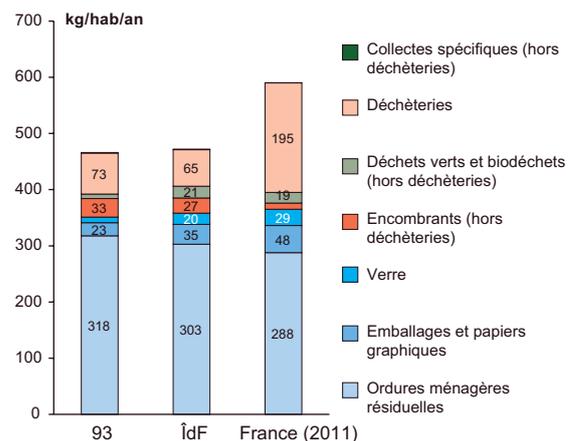
Par rapport à la moyenne régionale, les collectivités de Seine-Saint-Denis collectent plus d'ordures ménagères résiduelles et moins de recyclables secs (emballages-papiers graphiques, verre). Les quantités d'encombrants (hors déchèteries) collectées en Seine-Saint-Denis font partie des plus élevées d'Île-de-France (33 kg/hab contre 27 kg/hab en Île-de-France). La Seine-Saint-Denis collecte également d'importantes quantités de déchets en déchèteries (73 kg/hab contre 29 kg/hab en zone centrale). Les quantités de déchets verts/biodéchets collectées sont en revanche relativement faibles (8 kg/hab).

Les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées ont diminué de 30 kg/hab entre 2000 et 2012 en Seine-Saint-Denis (hors collectes spécifiques), avec une évolution contrastée selon le type de déchets : diminution des quantités d'ordures ménagères et assimilés collectées (- 65 kg/hab) et augmentation des quantités de déchets occasionnels collectées (+ 35 kg/hab). La baisse était davantage marquée entre 2005 et 2009 et les ratios de collecte ont progressé entre 2009 et 2012 du fait notamment de la forte augmentation des apports en déchèteries. En Île-de-France, l'incinération est le principal mode d'élimination (60 % des déchets ménagers et assimilés collectés). Viennent ensuite la valorisation matière (19 %), le stockage (9 %) et le compostage (7 %). Il est difficile de connaître les destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés au niveau d'un département en zone centrale (Paris et proche couronne).

### Une production de déchets d'activités économiques non dangereux estimée à 670 000 tonnes en 2010

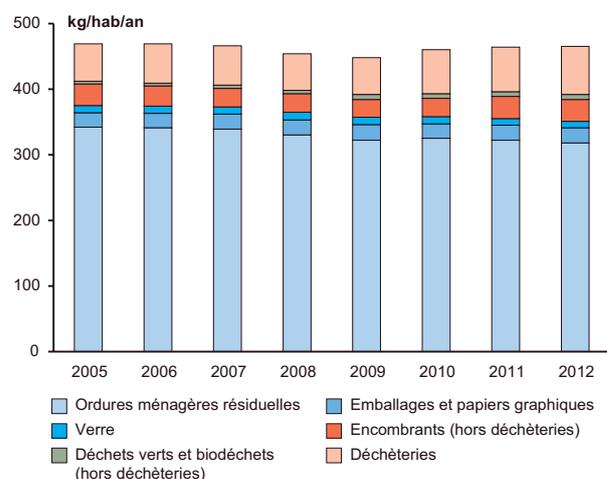
Les DAE sont pour la plupart produits et collectés par des acteurs privés et les informations sont peu disponibles et dispersées. La production de DAE franciliens non dangereux de l'industrie, du commerce et des services (hors BTP et agriculture) a été estimée par l'ORDIF à plus de 6 millions de tonnes pour l'année 2010, dont 58% provenant du commerce, 22% de l'industrie et 20% des services. Ces déchets seraient des déchets en mélange et des déchets triés à la source (papiers/cartons, métaux et déchets de bois). En Seine-Saint-Denis, la production de DAE a été estimée à plus de 670 000 tonnes (soit 11% des DAE franciliens). Elle provient principalement de l'industrie et des commerces. 20% des DAE industriels franciliens seraient ainsi produits en Seine-Saint-Denis, avec un fort gisement de métaux. Un tiers des DAE franciliens seraient produits à Paris. La production de déchets de chantier a, quant à elle, été estimée à 30 millions de tonnes en Île-de-France pour l'année 2010 (déchets traités hors chantier).

### Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en 2012



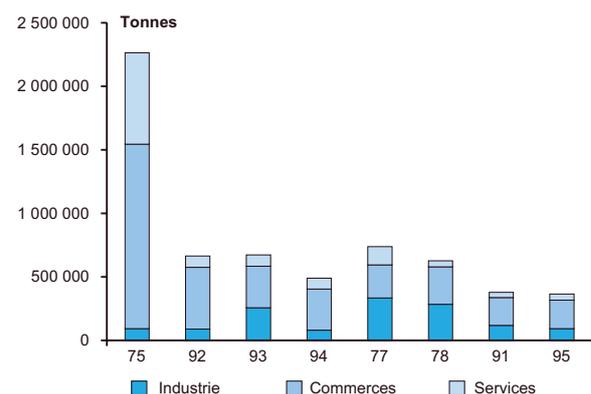
Source : Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF)

### Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en Seine-Saint-Denis



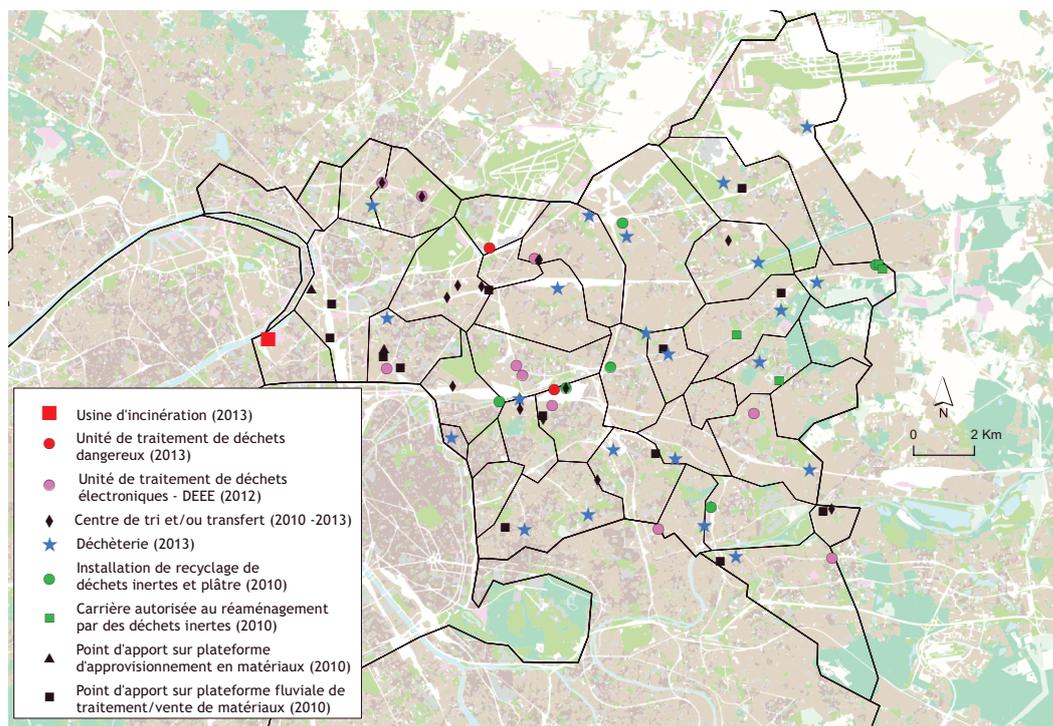
Source : ORDIF

### Gisement de déchets d'activités économiques estimé en 2010 selon l'activité



Source : ORDIF

## Les installations de traitement des déchets en Seine-Saint-Denis



Sources : ORDIF, IAU Île-de-France - Exploitation ORS Île-de-France

### Les installations de traitement des déchets

En Seine-Saint-Denis se situent une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), 2 unités de traitement de déchets dangereux, 10 unités de traitement de déchets électroniques, ainsi que 17 centres de tri et/ou de transfert et 20 déchèteries (plus trois déchèteries mobiles). Dans le département se trouvent également 6 installations de recyclage de déchets inertes et plâtre, 4 carrières autorisées au réaménagement par déchets inertes, 13 points d'apports sur plateforme d'approvisionnement en matériaux et 2 points d'apport sur plateforme fluviale de traitement/vente de matériaux.

### Un gisement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) estimé à plus de 3 000 tonnes en 2012

Les DASRI sont des déchets produits par l'ensemble des activités de soin et présentant un risque infectieux, du fait des micro-organismes et toxines qu'ils contiennent ou des matériaux piquants ou coupants. Ces déchets peuvent présenter des risques importants pour les personnes exposées (patients, personnels de soins, agents chargés de l'élimination des déchets...). La quantité de DASRI produite en Seine-Saint-Denis est estimée à 3 280 tonnes en 2012. Ces DASRI proviennent en grande partie des établissements hospitaliers (2 795 tonnes, soit 85%), mais aussi de producteurs « semi-diffus » (laboratoires d'analyses biologiques médicales, centres de dialyse...) et de producteurs « diffus » (professionnels libéraux en cabinet ou à domicile, particuliers en auto-traitement - diabétiques par exemple). Le gisement de DASRI est estimé à 33 100 tonnes en Île-de-France en 2011. La totalité des DASRI des gros producteurs et près de 70% de ceux du secteur « semi-diffus » font l'objet d'une collecte spécifique. Le taux de captage des DASRI des producteurs « diffus » est par ailleurs estimé à 38%. L'Île-de-France dispose d'importantes capacités de traitement des DASRI. En 2011, deux incinérateurs

(à Cergy et Créteil) et trois désinfecteurs accueillent les DASRI et 99% des DASRI franciliens sont traités en Île-de-France.

### Plus de 120 000 tonnes de déchets dangereux collectées et traitées originaires de la Seine-Saint-Denis en 2012

Les déchets dangereux, identifiés dans la réglementation en raison de leurs propriétés de dangers (notamment du fait des matières premières utilisées ou des produits d'ajout), présentent des risques environnementaux et sanitaires élevés. Les quantités de déchets dangereux collectées et traitées identifiées comme originaires de la Seine-Saint-Denis sont estimées à plus de 120 000 tonnes en 2012. Parmi elles, 533 tonnes proviennent des ménages, dont près de 80% collectées en déchèteries. Le taux de captage pour ces déchets des ménages est estimé à 14% (25% en Île-de-France).

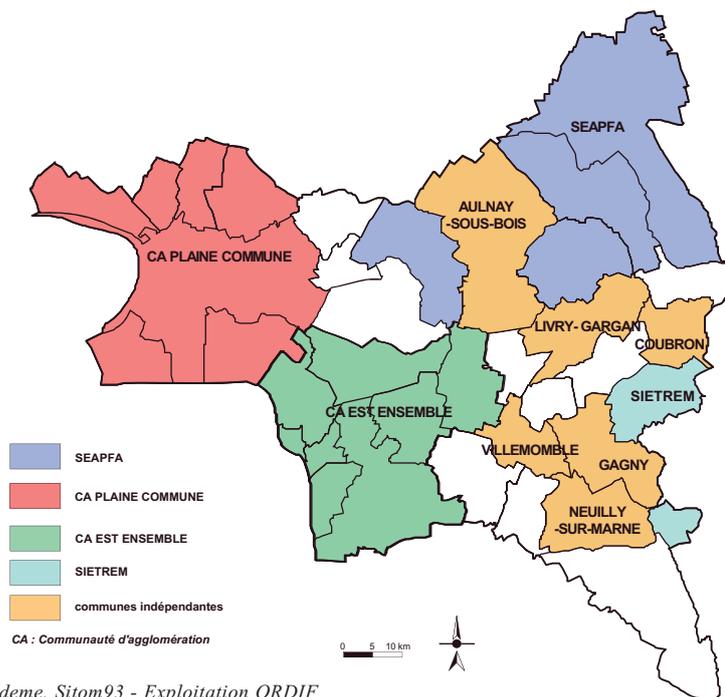
### Quantités\* de déchets d'activités de soins à risque infectieux produites en 2012 (tonnes)

Types de producteurs	93	IDF (2011)
Gros producteurs (établissements hospitaliers)	2 795	27 400
Producteurs semi-diffus	307	2 500
Producteurs diffus professionnels	150	2 600
Patients en auto-traitement	28	600
<b>Total</b>	<b>3 280</b>	<b>33 100</b>

\* Tonnages estimés à partir du nombre de producteurs et de ratios de production utilisés dans le cadre du suivi du PREDAS

Source : ORDIF

## Collectivités de Seine-Saint-Denis engagées dans un Programme local de prévention des déchets en 2014



Sources : Région Île-de-France, Ademe, Sitom93 - Exploitation ORDIF

### Plus de 80% de la population de Seine-Saint-Denis couverte par un Programme local de prévention des déchets

En 2014, 30 communes de Seine-Saint-Denis sont engagées dans un Programme local de prévention des déchets (PLP). Ainsi, 81% de la population du département est couverte par un tel programme. En Île-de-France, 59 collectivités franciliennes sont engagées dans un PLP, concernant ainsi 77% de la population régionale.

#### Définitions et sources

##### Valorisation matière ou recyclage par filière

Après transfert et séparation dans un centre de tri, chaque matériau reprend vie sous forme de produits manufacturés.

##### Valorisation organique

Transformation des déchets fermentescibles (déchets verts, ordures ménagères, boues des stations d'épuration) en un résidu organique par des micro-organismes

##### Compostage et méthanisation

Compostage : décomposition à l'air libre de la matière organique ; Méthanisation : fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : ce sont les déchets dont le producteur est un ménage. Certains déchets d'activités économiques sont collectés en mélange avec les déchets ménagers, ce sont les déchets dits « assimilés ».

**Déchets d'activités économiques (DAE)** : ce sont les déchets dont le producteur initial n'est pas un ménage. Ils incluent notamment les déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans et commerçants, des services publics (écoles, administrations...), des professionnels de santé, des services tertiaires et des particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, des transports...).

##### Déchets d'activités de soins

Les déchets d'activités de soins sont « les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ». On distingue les déchets d'activités de soins assimilables aux déchets ménagers et les déchets d'activités de soins à risques. Ces derniers comprennent les déchets d'activités de soins à risques infectieux, à risques chimiques et toxiques, à risques radioactifs. On distingue enfin les pièces anatomiques.

##### Déchets dangereux

Les déchets sont classés dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des quinze propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.